

PLAN DE TRANSPORT

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
DES ANSES INC.**

2025-2026-2027

STRUCTURE DE L'ORGANISME

- Le conseil d'administration est formé de sept (7) administrateurs, quatre (5) représentants de la société civile, un (1) représentant de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé, un (1) représentant des usagers.
- Le directeur général assiste aux rencontres du conseil d'administration. Il agit aussi comme secrétaire, apporte l'information aux membres et assure le lien entre le conseil d'administration et les différents partenaires.
- Le comité d'admissibilité est formé d'un officier délégué nommé par la mandataire ainsi que son substitut, d'un représentant de la santé et services sociaux et d'un représentant des personnes handicapées.

STRUCTURE DU PERSONNEL

- Directeur général
- Une responsable à la comptabilité
- Une secrétaire-réceptionniste
- Chauffeurs

RÉSERVATIONS

Les utilisateurs doivent réserver leurs transports 24 heures à l'avance avant 16 heures au 418 689-4144.

Lors des congés fériés, les transports doivent avoir été réservés lors de la dernière journée d'ouverture des bureaux.

Les heures d'ouverture des bureaux de Transport adapté et collectif des Anses Inc., sont de 8 heures à 16 heures. Les bureaux sont fermés les jours fériés.

EXCEPTIONS

La journée même, en tout temps, si la situation le permet, on accorde du transport pour :

- Rendez-vous médicaux
- Transfert d'institution des personnes handicapées ou personnes en perte d'autonomie
- Ou tout autre déplacement jugé réalisable

Après 16 h, les usagers doivent laisser leurs messages sur la boîte vocale qui seront pris le prochain jour ouvrable.

HORAIRE DE SERVICE

Le service est offert 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, à partir de 6 h jusqu'à 16 h, 52 semaines par année.

Sur demande, il peut y avoir des déplacements de fin de semaine, les samedi et dimanche selon les besoins après entente avec la direction.

TRANSPORT COLLECTIF

Transport adapté et collectif des Anses inc. peut offrir du transport sur les routes régulières en offrant les places disponibles à bord de nos véhicules

L'embarquement et débarquement doivent obligatoirement être sur notre chemin et ne pas engendrer des coûts.

AUTRES SERVICES DE TRANSPORT

Nous offrons également d'autres services de transport, mais toujours pour personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie.

- Sorties de groupe
- Déplacement hors territoire pour soins médicaux non desservis sur notre territoire
- Transport scolaire pour les personnes handicapées

Ces transports ne sont pas subventionnés par le MTQ ni par les municipalités et les dépenses sont imputées en totalité aux utilisateurs.

MUNICIPALITÉS DESSERVIES

Le service est effectué sur l'ensemble du territoire de la MRC du Rocher-Percé chaque jour de la semaine, du lundi au vendredi. Les Municipalités participantes sur le territoire de la MRC sont : Port-Daniel-Gascons, Chandler, Grande-Rivière, Ste-Thérèse-de-Gaspé et Percé.

Population de la MRC	17 181
KM ²	1 236
Nombre de personnes admises	355

COÛTS

Le montant que doit défrayer un utilisateur est de 5 \$ par déplacement peu importe son lieu de résidence sur le territoire de la MRC.

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS

Le nombre de déplacements pour **l'année 2024** était de 22,500.

Le nombre de déplacements prévu pour **l'année 2025** est de 23,000, 2026 de 23,500
2027 de 24,000

MODE DE TRANSPORT

Le service de transport est offert par minibus en régie.

PROJECTION DE CROISSANCE SUR TROIS ANS

Année 2025	⇒	23 000
Année 2026	⇒	23 500
Année 2026	⇒	24 000

OBJECTIFS DE PERFORMANCES POUR LA PÉRIODE EST BASÉE SUR :

- La reprise marquée des services dirigés aux personnes handicapées
- Le vieillissement de la clientèle et les besoins en soin de santé
- Le retour à une situation normale pour la population
- L'ajout de sorties estivales

Évidemment, au cours des prochaines années, la demande de services et de déplacements des usagers augmentera.

Nous allons nous ajuster à cette augmentation en offrant des horaires de services et les heures nécessaires pour répondre aux besoins de la demande. Il est possible que l'ajout d'un minibus soit nécessaire pour répondre à la demande.

Ces changements nécessiteront des sommes additionnelles et nous utiliserons les surplus attribuables au ministère des Transports pour offrir ces nouveaux besoins à notre clientèle.

La contribution de base est toujours nécessaire pour répondre aux besoins de clientèle et la MRC du Rocher-Percé y participe en augmentant sa contribution de six mille cinq cent dollars (6 500 \$) en 2025 de 3 500 \$ en 2026 et de 2 000\$ en 2027.